

22 jan 2021 -16:18

Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Un Conseil des ministres a eu lieu par vidéoconférence le vendredi 22 janvier 2021, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Marché public relatif à la réalisation d'études de terrain dans la "Zone Princesse Élisabeth"

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten et du ministre de la mer du Nord Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la réalisation d'études de terrain et d'interprétation géophysiques et géotechniques dans la "Zone Princesses Élisabeth", dans les eaux belges de la mer du Nord.

Le gouvernement fédéral lancera une procédure de mise en concurrence (tender) pour l'attribution de concessions domaniales pour la construction et l'exploitation d'installations offshore de production d'électricité dans la "Zone Princesse Élisabeth". Préalablement à ce tender, les études préliminaires nécessaires seront réalisées et leurs résultats seront certifiés et mis à la disposition des candidats soumissionnaires (potentiels développeurs de projet) à l'aide d'une base de données accessible publiquement.

Le marché se compose d'un lot unique, subdivisé en cinq postes :

- une étude géophysique en mer
- une étude géotechnique en mer
- des tests en laboratoires, rapportage y compris
- des études d'interprétation spécifiques
- une présentation des résultats

Le marché sera passé via la procédure concurrentielle avec publication au niveau belge et européen. Il sera attribué après avoir fait l'objet de négociations préalables, vu la nature et à la complexité du marché.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact.kabinetVVQ@just.fgov.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

SPF Santé publique : renouvellement des licences Elsevier

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres marque son accord sur le renouvellement pour quatre ans des licences Elsevier.

Ces licences sont utilisées pour :

- les périodiques de la *collection Elsevier Freedom* et les abonnements individuels aux périodiques *Vesalius Documentation and Information Center (VDIC)* et *CEBAM Digital Library for Health (CDLH), 2)*
- les bases de données scientifiques Embase et Scopus pour VDIC

Les commandes de licences sont renouvelées par procédure négociée sans publication préalable pour une période allant de 2021 à 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics au profit de la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- la conclusion d'un accord-cadre pluriannuel (2021-2024) avec un seul adjudicataire pour l'acquisition de consommables et matériel médical tactique permettant la mise en œuvre et le maintien des capacités médicales opérationnelles Rôle 1 et autres *Medical Treatment Facilities*. Le marché sera passé par une procédure négociée avec publication
- la conclusion d'un accord-cadre pluriannuel (2021-2027) à bordereau de prix concernant l'achat et la livraison d'huiles, de graisses et de produits apparentés pour le matériel roulant, volant et naviguant au profit de la Défense. Le marché sera passé par une procédure négociée avec publication
- l'acquisition *du Belgian Defence Clothing System (BDCS)*, un nouveau système de vêtements plus performant. Le marché sera passé via un dialogue compétitif et attribué pour un maximum de 20 ans

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à [Conseil des ministres du 22 janvier 2021](#)

Fonds européens Asile et Migration (2021-2027)

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a désigné l'autorité responsable des Fonds européens Asile et Migration pour 2021-2027.

Le SPF Intérieur est désigné comme autorité responsable des fonds HOME, c'est-à-dire le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI), le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et le *Border Management and Visa Instrument* (BMVI). Le SPF Intérieur est donc le point de contact unique de la Commission européenne pour ces fonds.

L'autorité responsable est également chargée de mettre en place un comité de suivi dans lequel sont représentés, entre autres, les ministres compétents. Le Corps interfédéral de l'Inspection des Finances est désigné comme autorité d'audit. Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la clé de répartition du budget au sein du FAMI.

Pour la gestion des volets régionaux, deux autorités déléguées sont désignées (ESF Vlaanderen et l'Agence FSE), qui seront responsables de la gestion de leur part du FAMI. Les fonds alloués à la Communauté germanophone seront gérés par l'autorité responsable, qui se verra attribuer l'assistance technique.

Les premières versions des programmes nationaux pour le FAMI, le FSI et le BMVI ont été rédigées en concertation avec les administrations compétentes en la matière et les Communautés et Régions en ce qui concerne le volet intégration du FAMI et soumises à la Commission européenne par la Cellule Fonds européens du SPF Intérieur. Les programmes nationaux définitifs seront soumis pour approbation au Comité de pilotage FAMI-FSI avant d'être soumis à la Commission européenne.

Le dossier sera présenté au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
chargé de la Loterie nationale

Rue Lambermont, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 475 50 55 50

info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere

Porte-parole

+32 475 50 55 50

sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Assentiment à la décision européenne relative au système des ressources propres de l'UE

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la décision (UE, Euratom) 2020/2053 relative au système des ressources propres de l'Union européenne.

Dans le cadre financier pluriannuel (CFP) européen 2021-2027, les Etats membres fixent les dépenses qu'ils souhaitent réaliser ensemble sur les sept prochaines années et s'engagent à mettre à disposition les ressources financières nécessaires. Le plan de relance en lien avec la crise de la Covid-19 'Next Generation EU' (NGEU) est limité à 2023 en ce qui concerne les crédits d'engagement et à 2026 en ce qui concerne les crédits de paiement.

La décision du Conseil de l'Union européenne concernant le système des ressources propres de l'UE couvre le financement du paquet CFP/NGEU. L'accord final intègre une nouvelle catégorie de ressource propre : une contribution nationale calculée sur base de la quantité d'emballages plastiques non recyclés.

La part des droits de douanes que les États membres peuvent retenir pour compenser leurs frais de collecte a été rehaussée à 25%

L'accord invite la Commission à soumettre durant le premier semestre 2021 une proposition pour l'introduction d'une taxe digitale et d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières. La Commission est également invitée à proposer une révision du système d'échange de quotas d'émissions (ETS) et d'étudier la possibilité d'autres pistes de financement, dont une taxe sur les transactions financières. Ces nouvelles ressources propres, introduites après 2021, serviront à rembourser anticipativement les prêts contractés dans le cadre de NGEU.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant assentiment à la Décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

miet.deckers@vincent.minfin.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Examen de proportionnalité préalable à l'adoption d'une réglementation de profession

Sur proposition du ministre des PME David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le portail fédéral unique relatif à un examen de proportionnalité préalable à l'adoption ou la modification d'une réglementation de profession.

La directive européenne 2018/958, transposée en droit belge par la loi du 27 octobre 2020, impose aux Etats membres de réaliser un examen de proportionnalité avant l'adoption ou la modification d'une réglementation de profession.

Le projet d'arrêté royal prévoit que le site www.business.belgium.be, géré par le SPF Chancellerie du Premier Ministre, servira de portail fédéral unique qui permettra aux autorités de publier les projets de réglementation pour les porter à la connaissance des citoyens, des bénéficiaires de services, des parties prenantes concernées et des autres Etats membres. Le portail permettra notamment aux intéressés de formuler des remarques.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal déterminant le portail fédéral unique visé à l'article 9 de la loi du 27 octobre 2020 relative à un examen de proportionnalité préalable à l'adoption ou la modification d'une réglementation de profession, les informations reprises sur ce portail et les modalités de son utilisation

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Marie Stasse
Porte-parole (FR)
+32 472 20 35 02
marie.stasse@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Base réglementaire pour le temps de travail du personnel opérationnel de la Protection civile

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le statut administratif du personnel opérationnel de la Protection civile.

Le projet a pour but d'insérer la base réglementaire permettant des shifts supérieurs à 11 heures dans le statut.

Cette base fait provisoirement défaut depuis que le Conseil d'État, dans son arrêt du 13 octobre 2020, a annulé un chapitre du règlement de travail du SPF Intérieur, qui prévoyait que certains membres du personnel opérationnel effectuent au moins une et au maximum trois prestations continues de 12 heures 40 par semaine. Sans ce chapitre, le président du comité de direction ne pouvait approuver aucune dérogation à la durée journalière maximale des prestations (au-delà du maximum légal de 11 heures par jour). Il ressort de l'arrêt du Conseil d'État qu'une dérogation à la durée du travail ne peut être approuvée par le président mais doit être prévue par une disposition légale ou réglementaire. C'est désormais à nouveau possible grâce à l'insertion de cette disposition dans le statut.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 juin 2018 relatif au statut administratif du personnel opérationnel de la Protection civile

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Risques professionnels : prise en compte du solde du budget mobilité comme rémunération journalière

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le budget mobilité dans la réglementation des risques professionnels.

Le but du projet est de clarifier que le solde du budget mobilité fait également partie de la rémunération journalière dans les réglementations relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 2 de l'arrêté royal du 10 juin 2001 établissant la notion uniforme de "rémunération journalière moyenne" en application de l'article 39 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions et harmonisant certaines dispositions légales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Nomination de représentants du gouvernement auprès de Fluxys Belgium, Fluxys LNG et Elia

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant nomination de représentants du gouvernement au sein des conseils d'administration de Fluxys Belgium, Fluxys LNG et Elia.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal relatif à la démission et à la nomination des commissaires du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration des gestionnaires désignés, visés à l'article 8/3, § 1er/3, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Projet d'arrêté royal portant démission et nomination des représentants du Gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration du gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, visés à l'article 9, § 10bis, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Fonctionnement du Collège et du Comité ministériel de lutte contre la fraude

Sur proposition du ministre des Finances chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs au fonctionnement du Collège et du Comité ministériel de lutte contre la fraude fiscale et sociale.

Le premier projet vise à préciser que la vice-présidence du Collège de la lutte contre la fraude fiscale et sociale sera assurée par le ministre de l'Economie et du Travail ou son représentant.

Le second projet indique que la présidence du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale sera assurée par le membre du Gouvernement chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et la vice-présidence par le membre du gouvernement chargé de l'Economie et du Travail ou son représentant. Le projet précise en outre que le Comité ministériel se réunit sur convocation du président et que le secrétariat du Comité sera également organisé par le président.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal visant à modifier l'arrêté royal du 9 novembre 2020 portant création du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Projet d'arrêté royal visant à modifier l'arrêté royal du 29 avril 2008 portant création d'un Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Justice de paix d'Izegem : prolongation du contrat de location

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un avenant au contrat de location pour le bâtiment de la Justice de paix à Izegem.

Le contrat de location est prolongé pour une période fixe de six ans en lieu et place des reconductions annuelles tacites visées dans le contrat de location initial. Le loyer diminuera également légèrement et le propriétaire effectuera des travaux de rénovation à ses frais.

La date de début de la prolongation est fixée au 28 décembre 2021 et se termine le 27 décembre 2027. Si le contrat n'a pas été résilié avant la fin du délai contractuel, le contrat de location sera prolongé d'année en année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Règlement de la Banque nationale de Belgique sur les exigences prudentielles relatives aux risques immobiliers

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du règlement de la Banque nationale de Belgique sur les exigences supplémentaires en fonds propres pour le risque macroprudentiel lié aux expositions garanties par une sûreté sur un bien immobilier résidentiel situé en Belgique.

Le projet d'arrêté royal vise à approuver le règlement de la Banque nationale de Belgique (BNB) du 22 décembre 2020, qui se base sur le règlement européen UE/575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Le règlement de la BNB prévoit de prolonger d'une année la mesure macroprudentielle qui impose une augmentation des pondérations des risques applicables aux expositions sur le marché résidentiel belge. La prolongation de cette mesure est nécessaire afin de continuer à couvrir les risques immobiliers qui restent élevés dans le bilan des banques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à [Conseil des ministres du 22 janvier 2021](#)

Gender mainstreaming : mise en œuvre au niveau fédéral

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise en œuvre du *gender mainstreaming* au niveau fédéral.

L'accord de gouvernement prévoit que le gouvernement mènera une politique active en matière d'égalité des genres et une politique volontariste qui s'attaquera aux déséquilibres structurels et historiques. Il prévoit en outre que son monitoring sera renforcé et que l'égalité des genres est une valeur fondamentale que le gouvernement mettra en œuvre activement dans la politique intérieure et promouvra au maximum dans les forums internationaux.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres s'engage à mettre en œuvre le *gender mainstreaming* en tant qu'approche destinée à renforcer concrètement l'égalité des hommes et des femmes dans la société. Cela sous-entend que le Conseil des ministres :

- veille à ce que à tous les membres du gouvernement, dans leur domaine stratégique respectif, tiennent effectivement compte de la dimension de genre lors de l'élaboration et l'exécution de leur politique et associent de façon optimale la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, en sa qualité de point central de coordination et de suivi
- s'engage à ce que chaque membre du gouvernement désigne une personne de sa cellule stratégique pour le-la représenter au sein du groupe interdépartemental de coordination (GIC) et ce, dans les dix jours qui suivent la décision du Conseil des ministres
- s'engage à ce que les coordinateurs/coordinatrices *gender mainstreaming* désigné-e-s au sein des cellules stratégiques et des administrations suivent la formation *gender mainstreaming* organisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- adoptera un Plan fédéral *gender mainstreaming* élaboré au sein du GIC, avec la collaboration de la société civile
- s'engage à progresser dans la mise en œuvre des dispositions de la loi dans l'ensemble des administrations fédérales
- s'engage à accorder une attention particulière à la réalisation de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)
- demande en outre à tous les ministres et secrétaires d'État d'inviter la secrétaire d'État à l'Égalité des genres à participer aux concertations au sein du Conseil des ministres concernant les politiques mentionnées dans le Plan fédéral *gender mainstreaming*, ainsi que d'inviter son cabinet aux réunions inter-cabinets en préparation des gouvernements, et de consulter l'Institut pour l'égalité des femmes

et des hommes dans le cadre de l'intégration de la dimension de genre dans ces politiques

- charge la secrétaire d'État à l'Égalité des genres et ses services d'assurer la mise en œuvre de cette note et plus globalement de la Loi *gender mainstreaming* du 12 janvier 2007. La secrétaire d'État rendra régulièrement compte de l'avancée du dossier auprès du Conseil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Tom Meulenbergs
Porte-parole
0473 73 33 12
contact@premier.be

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Délais de paiement pour les cotisations dues à l'ONSS pour le 1er et 2e trimestre 2021

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux délais de paiement pour les cotisations dues à l'Office nationale de sécurité sociale pour le premier et le deuxième trimestre 2021.

L'avant-projet vise à prolonger la mesure des plans de règlement à l'amiable "particuliers" pour les employeurs touchés par les conséquences socio-économiques du coronavirus pour les premier et deuxième trimestres de 2021. Contrairement aux plans de paiement par tranches "classiques", ces plans de paiement par tranches "particuliers" n'impliquent pas, en principe, la perception de majorations de cotisation, d'indemnités forfaitaires et/ou d'intérêts de retard. Cette proposition vise également à étendre la non-application de l'indemnité forfaitaire en cas de non-respect des obligations relatives aux avances, pour ce qui concerne les avances relatives aux premier et deuxième trimestres de 2021.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à [Conseil des ministres du 22 janvier 2021](#)

Task-Force Groupes vulnérables : mesures temporaires

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal sur le renforcement temporaire de l'offre d'hébergement et de soutien pour les personnes LGBTQIA+ exclues de - ou fuyant - leur famille. Par ailleurs, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un soutien financier supplémentaire exceptionnel qui sera octroyé à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) afin de conclure une convention avec les services d'accueil spécialisés des femmes victimes de violences et de violences intrafamiliales.

La crise sanitaire a compliqué le quotidien de ces personnes expulsées de chez elles ou fuyant leur famille en raison de leur orientation sexuelle. Face à cette situation, l'offre de refuge pour les personnes LGBTQIA+ s'est avérée largement insuffisante, ce qui fait que beaucoup d'entre elles se sont retrouvées à la rue ou ont dû se tourner vers des centres d'hébergement pour personnes sans abri, pas toujours adaptés aux besoins des personnes LGBTQIA+.

Par ailleurs, la crise sanitaire a multiplié les cas de violences à l'égard des femmes. Pour répondre à cette situation, les régions ont dégagé des moyens pour élargir les capacités d'accueil des services spécialisés d'accueil de femmes victimes de violences ou pour ouvrir des places dans des hôtels. Ces services restent néanmoins confrontés aux difficultés d'accompagner de manière qualitative les femmes au regard des règles sanitaires et des recommandations à destination des institutions restant accessibles aux publics.

C'est pourquoi, dans le cadre de la Task-Force Groupes vulnérables coordonnée par la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, les deux mesures suivantes ont fait l'objet d'un accord de principe en décembre 2020 :

- renforcement temporaire de l'offre d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes LGBTQIA+ exclues de - ou fuyant - leur famille (945.000 euros)
- soutien financier supplémentaire exceptionnel pour les services spécialisés d'accueil des femmes victimes de violences et de violences intrafamiliales (1.000.000 d'euros).

Au travers des mesures temporaires adoptées ce jour, le Conseil des ministres met en œuvre cet accord de principe.

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à [Conseil des ministres du 22 janvier 2021](#)

Réseaux mobiles publics et communications électroniques

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé cinq projets d'arrêté royal concernant les réseaux mobiles publics et un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux communications électroniques. Les projets ont été modifiés suite aux contributions reçues lors de consultations publiques.

Le premier projet concerne essentiellement le spectre dans la bande de fréquences 2,6 GHz, ainsi que la possibilité pour l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) de retirer les droits d'utilisation non utilisés dans la bande 2,6 GHz.

Le deuxième projet concerne les droits d'utilisation pour les bandes relatives aux autorisations 2G et 3G existantes à partir du 15 mars 2021. Les licences mobiles utilisées pour la technologie 2G (900 MHz et 1800 MHz) et pour la technologie 3G (bandes 2000 MHz) expirent en effet en mars 2021. Afin de garantir la continuité des services pour les titulaires de licences 2G et 3G existantes, l'IBPT a la possibilité de prolonger les droits d'utilisation dans les bandes de fréquences 2G et 3G jusqu'à ce que la nouvelle mise aux enchères soit réalisée.

Le troisième projet concerne la bande 700 MHz. A l'instar de la bande 800 MHz, la bande 700 MHz constitue une partie de ce qu'on appelle le dividende numérique, suite au passage de la télévision analogique à la télévision numérique. Une décision du Parlement européen et du Conseil sur l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz dans l'Union oblige les États membres à autoriser, avant le 30 juin 2020, l'utilisation de la bande 700 MHz pour des services de communications électroniques à haut débit sans fil.

Le quatrième projet concerne la bande 1427-1517 MHz, également appelée bande 1400 MHz. La bande 1400 MHz a été standardisée par le 3GPP, comme bande SDL et ne peut donc a priori convenir qu'à un opérateur mobile qui dispose déjà d'autres bandes de fréquences. Une décision de la Commission prévoit que les États membres doivent désigner et mettre à disposition la bande 1400 MHz pour les services de communications électroniques à haut débit sans fil, pour le 1er octobre 2018 au plus tard.

Le cinquième projet concerne la bande 3400-3800 MHz (également appelée bande 3,6 GHz). Dans son avis intitulé *RSPG Opinion on spectrum related aspects for next-generation wireless systems (5G)*, adopté le 9 novembre 2016, le RSPG considère que la bande 3400-3800 MHz est une bande primordiale pour l'introduction de la 5G en Europe, même avant 2020. Pour le RSPG, cette bande a le potentiel de mettre l'Europe à l'avant-garde du déploiement 5G.

Le projet de modification de l'article 30 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications

électroniques concerne le montant des redevances uniques.

Le Conseil des ministres charge la ministre des Télécommunications de créer une plateforme globale de connaissances et d'apprentissage sur la 5G et de soumettre le dossier au Comité interministériel des Télécommunications et de la Radiodiffusion et la Télévision ainsi qu'au Comité de concertation.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2010 concernant l'accès radioélectrique dans la bande de fréquences 2500-2690 MHz

Projet d'arrêté royal concernant l'accès radioélectrique dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2 GHz

Projet d'arrêté royal concernant l'accès radioélectrique dans la bande 700 MHz

Projet d'arrêté royal concernant l'accès radioélectrique dans la bande 1427-1517 MHz

Projet d'arrêté royal concernant l'accès radioélectrique dans la bande 3400-3800 MHz

Avant-projet de loi modifiant l'article 30 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Amendements à l'avant-projet de loi relatif au mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé des projets d'amendement à l'avant-projet de loi, approuvé le 11 décembre 2020, qui modifie la loi Electricité et la loi du 22 avril 2019 relative à la mise en place d'un mécanisme de rémunération de capacité, dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité.

Un certain nombre d'amendements à l'avant-projet sont nécessaires afin de garantir la sécurité juridique et le bon fonctionnement du mécanisme de rémunération de capacité. Ce mécanisme vise à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité, notamment en vue de la sortie du nucléaire prévue entre 2022 et 2025.

Les projets d'amendement sont transmis au Conseil d'Etat pour avis urgent dans les cinq jours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Marché public pour l'achat de nasal swabs

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour l'achat de *nasal swabs* pour la plateforme de test Covid-19 fédérale.

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publication préalable. Il se compose d'une commande ferme d'un million de swabs et de trois commandes optionnelles d'un million de swabs, à placer au plus tard d'ici fin mars, fin avril et fin mai 2021

Un accord-cadre sera conclu avec un maximum de deux fournisseurs, auprès desquels les commandes seront passées via un système en cascade.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be